

Recommandation aux arbitres et information aux joueurs

Placer ou ne pas placer la balle

C'est sans aucun doute la question que les joueurs posent le plus souvent au starter ou aux officiels du tournoi.

L'un des grands principes du jeu de golf qui est rappelé dans la Règle 1 est que : « **à chaque coup, le joueur joue le parcours comme il le trouve et joue la balle comme elle repose** ».

S'il existe des exceptions où les Règles autorisent le joueur à modifier les conditions du parcours et permettent de jouer la balle depuis un endroit différent de celui où elle repose, ces exceptions sont très clairement encadrées.

La possibilité de placer la balle à une carte de score (voire une longueur de club) tout au long de la saison n'en fait pas partie.

Le Guide Officiel des Règles de golf précise dans la Règle Locale type E-3 que le placement de la balle doit être envisagé uniquement lorsque **des conditions préjudiciables liées à des conditions météorologiques extrêmes (fortes chutes de neige, dégel printanier, pluies prolongées...), endommagent le parcours.**

Quand de telles conditions sont **générales** sur le parcours, le Comité peut choisir d'adopter une Règle Locale pour permettre de « placer la balle ».

Le Guide Officiel précise également qu'une telle Règle Locale devrait être supprimée dès que les conditions le permettent.

Sous nos latitudes de telles circonstances ne se rencontrent pas tous les jours. **C'est pourquoi il a été rappelé aux arbitres que le recours à cette Règle locale ne devait qu'être exceptionnel et ils devront désormais justifier de son utilisation.**

Les joueurs et capitaines sont donc invités à ne pas intervenir auprès du corps arbitral pour demander l'application de la Règle de la balle placée lorsque, conformément aux instructions ainsi reçues, il a été décidé de ne pas appliquer une telle Règle.

A noter que l'Association Européenne de Golf recommande de ne pas faire compter pour la gestion des index les scores réalisés lorsque la Règle Locale de la balle placée est utilisée. Il en est normalement de même pour les scores records du parcours qui ne sont pas homologués si une telle Règle est en vigueur.

Lorsque des rejets de vers ou des déchets de tonte importants risquent d'adhérer à la balle en raison notamment de la présence de rosée aux premières heures, le jeu peut de ce fait devenir inéquitable entre les premiers groupes du matin et ceux qui jouent plus tard. Dans ce cas pour prévenir une telle inégalité, le Comité serait bien avisé de recourir à la Règle Locale type E-2 qui autorise le joueur, après avoir marqué l'emplacement de la balle, à la relever et à la nettoyer avant de la replacer exactement au même endroit.

La Commission Nationale d'Arbitrage

Le Comité des Règles